

M. l'ORATEUR : Je crois que cette explication va un peu trop loin.

M. LANDERKIN : Je propose que la chambre lève maintenant sa séance.

M. TARTE : Comme je le disais, M. l'Orateur, j'ai mis mon nom sur certains billets pour prélever des fonds destinés à contester certaines élections et pour nous protéger nous-mêmes. Notre argent fut déposé, afin de faire honneur aux billets à leur échéance. Je ferais la même chose dès demain, comme mes adversaires de la droite le font eux-mêmes. Que ce soit Pacaud ou toute autre personne qui ait payé les billets, la chose importe peu, puisque, je le répète, notre argent était déposé pour l'objet en vue. Je n'ai jamais reçu un seul centin dans l'affaire du chemin de fer de la Baie des Chaleurs, et le rédacteur de la *Gazette* le sait. Il est un des membres de cette chambre ; qu'il agisse comme un homme d'honneur doit le faire ; qu'il se lève et porte une accusation formelle contre moi.

Quant à la seconde partie du paragraphe, elle est, pour moi, d'un caractère beaucoup plus sérieux que la première partie. Elle tend à créer l'impression que j'ai reçu de l'argent pour faire régler les réclamations de Whelan. Or, M. l'Orateur, les membres de cette chambre savent que j'étais, alors, l'un des plus énergiques adversaires de la politique de M. Mercier. On m'avait souvent offert la position de chef du parti conservateur à Québec, parce que notre ami, M. Taillon, ne se sentait plus disposé à faire plus longtemps une lutte inégale. Il est vrai que des sommes d'argent sont passées par mes mains en ma qualité de trésorier du parti conservateur ; mais je puis dire, comme le disait, un jour, l'un des grands chefs du parti auquel j'ai appartenu si longtemps : mes mains sont nettes. J'en appelle aujourd'hui à mes anciens amis politiques de la droite, et je leur demande de dire si, depuis que je siège à la gauche de cette chambre, j'ai jamais dévoilé un seul secret de ce parti. J'ai cru, M. l'Orateur, devoir, plusieurs fois, souffrir en silence ; mais il arrive un temps où le silence cesse d'être une vertu. Je défie qui que ce soit dans cette chambre de déclarer que j'ai reçu de l'argent de ce nommé Whelan, qui est à peu près une seconde édition de Piggott. De l'argent est passé par mes mains, et je suis prêt, relativement à cet argent, à accepter un jury d'honneur composé de membres appartenant aux deux partis dans cette chambre. De l'argent est tombé entre mes mains ; mais il en est également sorti—non pour des fins déshonorantes, mais pour des fins légitimes. J'ai payé des sommes en ma qualité de co-trésorier du parti. Je le répète, cet argent n'a pas été dépensé à des fins illégitimes, mais à des fins régulières, et le rédacteur de la *Gazette* le sait. Ce rédacteur est malicieux, parce qu'il sait que pas un seul centin de l'argent en question n'est resté entre mes mains. Il sait aussi que, étant honorable, je me considère comme lié par certains secrets d'honneur—que tout gentilhomme ne peut divulguer. Je donne, M. l'Orateur, ma parole d'honneur à la chambre que je n'ai jamais eu aucune relations financières avec ce nommé Whelan. Je donne ma parole d'honneur que je n'ai jamais eu en ma possession un seul centin que je savais provenir de cet homme. Je donne ma parole d'honneur que, à l'occasion dont il s'agit, j'ai agi avec la pleine connaissance et le consentement des chefs du parti conservateur dans la légis-

M. TARTE.

lature de Québec. Je donne ma parole d'honneur que l'argent qui est tombé entre mes mains, a été employé aux fins de l'organisation politique du parti conservateur dans la province de Québec—à été donné à des membres de l'Assemblée législative, et à des avocats pour des services se rattachant à la préparation de listes électorales.

J'ai, M. l'Orateur, des chèques et des livrets en ma possession, qui appuient ce que j'avance présentement. Il me répugne souverainement de parler de ces choses. Je ne désire aucunement mentionner certains noms. Loin de là. Mais vous comprendrez de suite que je ne puis m'empêcher d'attacher beaucoup d'importance à cette affaire, d'autant plus que le rédacteur de la *Gazette* a été averti par des chefs du parti de la droite, que j'avais agi comme un honnête homme. Il sait que je ne puis citer aucun nom, à moins d'être forcé de le faire, si, par exemple, une accusation formelle était portée contre moi dans cette chambre. Dans ce cas, je donnerais les noms. Mais je suis prêt, dès demain, à accepter un jury composé de membres de cette chambre. La *Gazette*, M. l'Orateur, a répété plusieurs fois la même accusation, bien qu'elle sût parfaitement—je le répète, parce qu'il me semble que c'est de sa part un procédé honteux—que je n'étais pas libre de parler ; que j'en étais empêché par l'honneur. J'espère que mes explications de ce soir feront cesser ces malicieuses accusations. Nous pouvons, M. l'Orateur, changer d'allégeance politique ; mais je prétends qu'un homme qui a appartenu, pendant quelque temps, à un parti, mais qui a jugé à propos de changer d'allégeance politique, et qui divulgue ensuite les secrets du parti auquel il a appartenu auparavant, est un traître et un lâche. J'en appelle à mes honorable amis de la droite : me suis-je jamais rendu coupable d'un tel crime ? J'en appelle aussi à mes honorables amis de la gauche. Je crois être respecté par eux, parce que, bien que je suis entré dans leurs rangs, j'ai considéré comme sacré tout secret, bien que nous n'ayons jamais commis de crimes—mes anciens amis politiques et moi—anciens amis dont je crois avoir conservé le respect et même l'amitié jusqu'à un certain point, je n'en ai aucun doute.

M. JEANNOTTE : M. l'Orateur, je ne voulais pas dire un mot sur cet incident, mais je suis content de voir que l'honorable député de L'Islet (M. Tarte) semble être de mauvaise humeur, et avec raison, en prétendant que la *Gazette* de Montréal a dit des choses fausses contre lui. Je crois qu'il a raison d'être de mauvaise humeur ; mais il devra se rappeler que cet article a été écrit à la suite d'une attaque dirigée par lui contre les juges de la province de Québec. Les juges auraient bien raison, eux aussi, d'être de mauvaise humeur, car ils n'ont pas le droit de se défendre, même en dehors de cette chambre. On porte des accusations générales contre eux, à la face du pays, et ils ne peuvent se défendre.

Si on se trouve offensé lorsque nous nous croyons accusés à tort, nous qui avons le droit de répondre partout à nos accusateurs, combien, à plus forte raison, ceux que nous offensons à tort, ont-ils le droit de se plaindre quand ils ne peuvent pas répondre à nos accusations. Quand bien même ce que l'on aurait à dire serait vrai, il me semble qu'il faut y mettre plus de mesure. Nous qui pouvons répondre à ceux qui nous accusent, si nous approuvons ceux